



PHOTO D'ARCHIVES

■ Les agents de protection de la faune avaient récupéré, en mai 2010, dix filets de pêche dans le fleuve Saint-Laurent, contenant entre 1 500 et 2 000 livres de poissons morts en décomposition.

# Deux pêcheurs condamnés pour avoir laissé mourir des poissons

■ Les accusés reçoivent 4500 \$ et 1750 \$ d'amende pour les 2 000 poissons attrapés

**SOREL-TRACY | Gérard Boucher et Claude Dupuis, deux pêcheurs professionnels, devront payer respectivement 4 500\$ et 1 750\$ d'amende pour avoir attrapé plus de 2 000 poissons dans le fleuve Saint-Laurent et les avoir laissés mourir sur place, à Contrecoeur, en Montérégie, en mai 2010.**

**JEAN-PHILIPPE MORIN**  
Agence QMI

pêche contenant entre 1 500 et 2 000 livres de poissons morts (dorés, perchaudes, crapets, poissons-castor, brochets carpes, lépisostées osseux) en décomposition.

Plus de 2 000 poissons avaient été laissés à l'abandon par MM. Boucher et Dupuis depuis plusieurs jours.

Des résidents alentour et des plaisanciers du fleuve s'étaient plaints de l'odeur nauséabonde que cela avait engendrée.

Le pêcheur Gérard Boucher avait été retrouvé en raison des numéros d'identification apposés sur les filets de pêche saisis. Son permis a été révoqué, tout comme celui de son aide-pêcheur Claude Dupuis.

«Je suis content du dénouement. J'aurais été plus fort sur l'amende encore,

compte tenu de la gravité du geste, mais ça s'est rarement vu 4 500 \$ d'amende pour ce type d'infraction», a commenté un agent de la faune qui a suivi le dossier de près.

## «Du gaspillage»

Aujourd'hui retraité, il est convaincu que la justice a bien fait son travail, évoquant au passage la décision du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui avait décrété un moratoire de cinq ans sur la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre.

«Avec ce qui avait été laissé là, il fallait que ça frappe fort, a-t-il dit. On empêche des gens de pêcher la perchaude au lac Saint-Pierre, alors quand on voit du gaspillage de la sorte. Il faut que ce soit puni.»

La décision a été rendue la semaine dernière au palais de justice de Sorel-Tracy.

Les agents de protection de la faune avaient récupéré à l'époque dix filets de